



Le référendum en 3^e : comprendre un vote direct des citoyens

3^e

Difficulté ★★

⌚ 45 min

Objectif : expliquer le référendum

Tombe souvent au brevet

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme cycle 4) : Valeurs et symboles de la République, laïcité, nationalité, institutions.



Coach Vince te résume l'essentiel

- ▶ Un référendum est un vote dans lequel les citoyens répondent directement à une question posée par les pouvoirs publics.
- ▶ En France, les électeurs ne décident pas seuls d'organiser un référendum : la Constitution fixe les procédures possibles.
- ▶ Au brevet, distingue toujours démocratie directe et démocratie représentative, puis justifie ta réponse avec un exemple précis.

AU BREVET, ON TE DEMANDE...

Tu dois identifier le référendum dans un document, expliquer son lien avec la souveraineté nationale et distinguer ce vote d'une élection de représentants.

Type de question Exemple type

Analyse de document, question de cours ou QCM de vocabulaire civique.

Alerte piège

Expliquez pourquoi un scrutin où les électeurs répondent directement par oui ou par non à une question relève de la démocratie directe.
Répondre seulement « c'est démocratique » sans nommer la démocratie directe ni justifier par le vote direct des électeurs.

LA LEÇON

Le référendum : une décision soumise aux citoyens

Le référendum est une consultation électorale au cours de laquelle les citoyens inscrits sur les listes électorales votent directement sur une question. Ils ne choisissent pas un représentant : ils répondent eux-mêmes, le plus souvent par « oui » ou par « non », à un texte ou à un projet. Le résultat dépend des suffrages exprimés, c'est-à-dire des bulletins valables déposés par les électeurs. Les bulletins blancs et nuls sont comptés à part : ils montrent qu'un électeur s'est déplacé, mais ils ne sont pas ajoutés aux suffrages exprimés. L'abstention correspond au fait de ne pas participer au vote. Elle peut être importante politiquement, car elle renseigne sur la mobilisation, mais elle ne transforme pas automatiquement le résultat du scrutin. Un référendum est donc une forme de démocratie directe. Dans une démocratie directe, les citoyens prennent eux-mêmes une décision publique. Cette forme de participation complète la démocratie représentative, sans la remplacer. En France, les citoyens élisent habituellement des représentants, comme le Président de la République, les députés, les sénateurs ou les élus locaux. Ces représentants débattent et votent la plupart des lois. Le référendum constitue une exception encadrée : sur certains sujets et selon certaines procédures, la décision est soumise directement au corps électoral. Avant de répondre, repère qui vote et ce qui est décidé. Si des électeurs répondent directement à une question nationale ou locale, tu es bien face à un référendum.

Ne confonds pas les formes de participation politique

Situation	Ce que fait le citoyen	Forme de démocratie
Élection législative	Il choisit des députés qui voteront les lois.	Démocratie représentative
Référendum national	Il répond directement à une question soumise au vote.	Démocratie directe
Pétition	Il soutient une demande adressée à une autorité.	Participation citoyenne, sans décision directe
Manifestation autorisée	Il exprime publiquement une opinion collective.	Liberté d'expression et participation citoyenne
Débat public ou consultation	Il donne un avis qui peut éclairer une décision.	Démocratie participative

Le cadre constitutionnel français

- La souveraineté nationale appartient au peuple. Celui-ci l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Cette règle explique que démocratie représentative et démocratie directe coexistent.
- Un référendum national ne peut pas porter sur n'importe quel sujet. La Constitution prévoit des domaines et des procédures précis. Une question vague, contraire à la Constitution ou portant sur un domaine non prévu ne peut pas devenir un référendum national simplement parce qu'elle est populaire.
- Le Président de la République peut soumettre certains projets au référendum dans les conditions prévues par la Constitution. Il n'agit donc pas selon son seul choix personnel : une procédure institutionnelle doit être respectée.
- Une révision de la Constitution peut, dans certains cas, être approuvée par référendum. Modifier la règle fondamentale qui organise les pouvoirs publics exige une procédure renforcée.
- Il existe aussi des référendums locaux. Des électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être appelés à se prononcer sur une affaire relevant de cette collectivité. La question doit concerner ses compétences : une commune ne peut pas décider seule d'une règle qui relève de l'État. Pour qu'une délibération soit adoptée lors d'un référendum décisionnel local, le « oui » doit recueillir la majorité des suffrages exprimés et au moins la moitié des électeurs inscrits doit avoir participé au vote. Si cette participation n'est pas atteinte, le résultat ne peut pas avoir cette valeur décisionnelle.
- Le référendum d'initiative partagée associe des parlementaires et des électeurs autour d'une proposition. Il ne signifie pas qu'un citoyen peut, isolément, imposer un référendum national.
- Le droit de vote est indispensable à cette participation. En France, pour les élections nationales et les référendums nationaux, il faut notamment avoir la nationalité française, être majeur, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

Une majorité ne peut pas tout décider

Le référendum est démocratique seulement s'il respecte l'État de droit. La volonté majoritaire ne permet pas de supprimer les libertés fondamentales, d'écarter l'égalité devant la loi ou de contourner les règles constitutionnelles. Une démocratie ne se réduit donc jamais à compter les voix : elle protège aussi les droits de chacun, y compris ceux des minorités.

La République française : valeurs, symboles, laïcité et nationalité

Le référendum s'inscrit dans le fonctionnement des institutions de la République française. La République est fondée sur des valeurs et des principes qui encadrent l'action des pouvoirs publics : la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, le respect de la dignité humaine et la solidarité. Sa devise est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ses symboles sont notamment le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge, l'hymne national La Marseillaise, la fête nationale du 14 juillet et Marianne. Ces symboles représentent la République et son histoire ; ils ne remplacent

pas les règles de droit, mais ils rappellent l'appartenance à une communauté politique commune. La Constitution définit aussi la France comme une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. La laïcité garantit la liberté de conscience : chacun est libre de croire, de ne pas croire ou de changer de conviction. L'État et les services publics sont neutres à l'égard des religions ; aucune religion ne commande la loi. Cette neutralité permet l'égalité des citoyens quelles que soient leurs croyances. La nationalité française établit un lien juridique entre une personne et l'État français. Elle donne notamment accès au droit de vote pour les élections nationales et les référendums nationaux, sous réserve des autres conditions prévues par la loi. Être citoyen français signifie aussi bénéficier de droits et respecter les lois communes. Au brevet, distingue donc nationalité et citoyenneté : la nationalité est un lien juridique avec un État ; la citoyenneté correspond à la participation à la vie publique et à l'exercice de droits civiques.

Comment se déroule un vote référendaire ?

Avant le scrutin, une autorité compétente décide de recourir au référendum selon la procédure prévue. La question doit être formulée de façon compréhensible et porter sur un objet déterminé. Les électeurs reçoivent des informations et la campagne permet aux différentes positions de s'exprimer. Cette phase compte : voter librement suppose de pouvoir comparer des arguments, identifier les conséquences possibles d'un choix et entendre des opinions opposées. Le jour du vote, les principes du suffrage s'appliquent : le vote est personnel, libre et secret. Le secret protège l'électeur contre les pressions de proches, d'un employeur, d'un groupe ou d'un pouvoir politique. Après le dépouillement, les bulletins valables sont comptés. Dans un référendum national, si la réponse « oui » obtient davantage de suffrages exprimés que la réponse « non », elle l'emporte. Dans un référendum décisionnel local, cette majorité ne suffit pas : la participation doit aussi atteindre au moins la moitié des électeurs inscrits. Il faut employer les mots exacts dans ta copie. Dire « la majorité des Français a approuvé » est souvent trop large : tous les Français ne votent pas, car certains ne remplissent pas les conditions électorales et d'autres s'abstiennent. Écris plutôt : « La majorité des suffrages exprimés a approuvé le texte », puis précise, s'il s'agit d'un référendum décisionnel local, que la condition de participation doit également être respectée. Cette précision prouve que tu maîtrises le fonctionnement du scrutin. Le résultat d'un référendum peut donner une forte légitimité démocratique à une décision, puisqu'elle a été directement approuvée ou refusée par les électeurs participants. Cependant, un résultat ne dit pas toujours pourquoi chaque électeur a voté. Certaines personnes peuvent répondre à la question posée ; d'autres peuvent vouloir exprimer leur satisfaction ou leur mécontentement envers les dirigeants. Il faut donc interpréter un vote avec prudence.

Forces, limites et méthode de réponse

Le référendum présente plusieurs intérêts. Il permet aux citoyens de se prononcer directement sur une décision importante. Il peut renforcer leur implication dans la vie publique et donner une légitimité particulière à un choix collectif. Il rappelle aussi que les citoyens ne sont pas seulement des électeurs appelés à désigner des représentants : ils peuvent, dans certains cas, exercer directement la souveraineté. Mais cette procédure a des limites. Une question complexe peut être réduite à un choix binaire, alors que plusieurs solutions intermédiaires seraient possibles. La formulation de la question peut orienter la compréhension du sujet. Les campagnes peuvent également simplifier les arguments ou diffuser des informations trompeuses. Enfin, une faible participation peut affaiblir la portée politique du résultat, même lorsqu'il est juridiquement valable. Pour analyser un document au brevet, avance en quatre temps. D'abord, identifie la nature du document : affiche officielle, article, résultat électoral, extrait de Constitution ou déclaration d'un responsable politique. Ensuite, relève les mots qui prouvent qu'il s'agit d'un référendum : « électeurs », « oui », « non », « consultation », « suffrages exprimés » ou « vote direct ». Puis, nomme la notion civique exacte : démocratie directe, souveraineté nationale, citoyenneté, Constitution ou participation politique. Si le document porte sur la République, pense aussi à ses valeurs, à ses symboles, à la laïcité, à la nationalité ou aux institutions. Enfin, construis une phrase justifiée. Par exemple : « Ce scrutin relève de la démocratie directe, car les électeurs répondent eux-mêmes à une question au lieu d'élire des représentants chargés de décider à leur place. » Ne te contente jamais d'un mot isolé. Une réponse solide associe une notion, une preuve tirée du document et une explication. Utilise cette méthode : identifier, citer, expliquer. Relis enfin ta formulation : as-tu confondu les électeurs avec l'ensemble de la population ? As-tu parlé d'élection alors qu'il s'agit d'une réponse directe à une question ? Cette vérification finale améliore la précision de ta copie.

Exemples résolus

Identifier une forme de démocratie

Énoncé. Dans une commune, les électeurs sont appelés à répondre par oui ou par non à un projet relevant de la commune. Indique la forme de démocratie concernée et justifie.

1. Je repère que les électeurs répondent eux-mêmes à une question.
2. Ils ne choisissent donc pas des représentants pour décider à leur place.
3. Je nomme la notion et je justifie avec l'élément relevé.

Résultat : Il s'agit de démocratie directe, car les électeurs se prononcent eux-mêmes par oui ou par non sur un projet local.

Distinguer suffrages exprimés et participation

Énoncé. Lors d'un référendum, des électeurs déposent des bulletins oui, non, blancs ou nuls. Quels bulletins servent à départager le oui et le non ?

1. Je distingue les bulletins valables des bulletins blancs et nuls.
2. Les suffrages exprimés correspondent aux bulletins valables portant un choix.
3. Je formule la réponse sans affirmer que les bulletins blancs sont ignorés : ils sont comptés séparément.

Résultat : Seuls les suffrages exprimés, c'est-à-dire les bulletins valables oui et non, permettent de départager les deux réponses.

Les conseils de Coach Vince



Nomme puis prouve

Au brevet, écris d'abord la notion exacte, puis cite un élément du document qui la prouve. Une réponse sans justification reste fragile.



Choisis le mot juste

Ne remplace pas « suffrages exprimés » par « population » ou « Français ». Relis chaque terme institutionnel avant de rendre ta copie.

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire qu'un référendum est une élection.	Lors d'une élection, le citoyen choisit une personne ou une liste ; lors d'un référendum, il répond à une question.	Cherche toujours l'objet du vote : un représentant à choisir ou une décision à approuver ou refuser.
Affirmer que les citoyens peuvent imposer seuls n'importe quel référendum.	Le recours au référendum est encadré par la Constitution et par des procédures précises.	Ajoute dans ta réponse que le référendum national ne porte que sur des domaines et selon des règles prévus.
Confondre majorité des suffrages exprimés et majorité de tous les habitants.	Des habitants ne peuvent pas tous voter et certains électeurs peuvent s'abstenir.	Utilise l'expression exacte : « majorité des suffrages exprimés ».

TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

1 Repérer le référendum ★★★

Indique si chaque situation décrit un référendum.

1. Des électeurs choisissent les députés de leur circonscription.
2. Des électeurs répondent par oui ou par non à une question posée par les pouvoirs publics.
3. Des habitants signent un texte demandant la création d'un équipement public.

2 Choisir le terme précis ★★★

Complète chaque phrase avec le mot qui convient.

1. Lors d'un référendum, les citoyens exercent une forme de démocratie ...
2. Les bulletins valables qui permettent de départager oui et non sont les ...

3 Associer action et notion ★★★

Associe chaque action à la notion correspondante.

1. Choisir des députés ; répondre directement à une question ; signer une demande collective.

4 Vérifier les affirmations ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse, puis corrige les affirmations fausses.

1. Un référendum national peut porter sur n'importe quel sujet.
2. Le référendum peut compléter la démocratie représentative.
3. Le vote secret protège la liberté de l'électeur.

5 Analyser avec rigueur ★★★

Rédige une réponse justifiée à partir de la situation.

Une collectivité organise un vote dans lequel les électeurs répondent directement à une question concernant une compétence locale. Explique pourquoi ce vote relève de la démocratie directe.

6 Construire un bilan nuancé ★★★

Rédige un court paragraphe argumenté sur le référendum.

Présente un intérêt et une limite du référendum, puis conclus sur sa place dans la démocratie française.

ÉVALUATION

Réponds avec des phrases précises et justifie lorsque la question le demande.

Barème : 20 points

1. Définis le référendum. / 4
2. Distingue démocratie directe et démocratie représentative. / 4
3. Explique pourquoi une pétition n'est pas un référendum. / 3
4. Quels votes permettent de départager le oui et le non ? / 3
5. Justifie cette affirmation : le référendum ne permet pas à la majorité de supprimer n'importe quel droit. / 3

Quiz de révision

1. Lors d'un référendum, les électeurs votent principalement pour :

A) répondre directement à une question B) élire des députés C) désigner un maire D) signer une pétition

2. Le référendum est une forme de :

A) démocratie directe B) démocratie représentative uniquement C) justice D) censure

3. Dans une élection législative, le citoyen :

A) répond par oui ou non à une loi B) choisit des députés C) annule la Constitution
D) devient automatiquement élu

4. Les bulletins blancs servent-ils à départager oui et non ?

A) oui, toujours B) non, ils sont comptés séparément C) oui, seulement dans une commune
D) non, car ils sont interdits

5. Quelle expression est la plus précise pour présenter un résultat ?

A) la majorité des habitants a décidé B) la majorité des suffrages exprimés a approuvé
C) tout le pays a voté oui D) personne ne s'est abstenu

6. Une commune peut organiser un référendum local sur :

A) toute question nationale B) une décision relevant de ses compétences
C) la suppression de la Constitution D) une décision prise par un autre État

7. Pourquoi le vote est-il secret ?

A) pour empêcher le dépouillement B) pour protéger la liberté de choix de l'électeur
C) pour supprimer les débats D) pour empêcher toute abstention

8. Quel énoncé est exact ?

A) Le référendum remplace toutes les décisions des représentants.
B) Les citoyens peuvent imposer seuls tout référendum national.
C) Le référendum est encadré par des règles constitutionnelles.
D) Une pétition produit automatiquement une loi.

Guide pour les parents

Demandez-lui d'expliquer avec ses propres mots la différence entre élire un représentant et répondre directement à une question.

- Faites-lui reformuler une réponse complète en exigeant les mots « démocratie directe » et « car ».
- Présentez une situation simple de vote local ou national et demandez-lui d'identifier la procédure sans lui donner la réponse.

Temps conseillé : ~15 min.

Questions fréquentes

Q. Un référendum est-il toujours national ?

R. Non. Il peut aussi concerner une collectivité territoriale, à condition que la question relève de ses compétences.

Q. Le référendum remplace-t-il le Parlement ?

R. Non. La France est principalement une démocratie représentative : les représentants votent la plupart des lois.

Q. Les bulletins blancs comptent-ils dans le résultat entre oui et non ?

R. Ils sont comptés séparément, mais ne font pas partie des suffrages exprimés qui départagent oui et non.

Q. Que faut-il écrire au brevet ?

- R.** Identifie la démocratie directe, relève un indice du document et explique que les électeurs répondent eux-mêmes à une question.

CORRIGÉ

Exercice 1 : Repérer le référendum

1. Non. Ils élisent des représentants.
2. Oui. Ils se prononcent directement sur une décision.
3. Non. Il s'agit d'une pétition.

Exercice 2 : Choisir le terme précis

1. directe. Ils prennent directement une décision.
2. suffrages exprimés. Les bulletins blancs et nuls sont comptés à part.

Exercice 3 : Associer action et notion

1. Choisir des députés : démocratie représentative ; répondre directement à une question : démocratie directe ; signer une demande collective : pétition. *Chaque action donne au citoyen un rôle différent.*

Exercice 4 : Vérifier les affirmations

1. Faux. Un référendum national est encadré par la Constitution et ne peut porter que sur les domaines prévus. *La procédure est limitée par l'État de droit.*
2. Vrai. Les représentants continuent de prendre la plupart des décisions.
3. Vrai. Personne ne doit pouvoir imposer un choix.

Exercice 5 : Analyser avec rigueur

1. Ce vote relève de la démocratie directe, car les électeurs répondent eux-mêmes à une question concernant une décision locale. Ils ne désignent pas des représentants chargés de décider à leur place. *La réponse doit nommer la notion et s'appuyer sur le vote direct.*

Exercice 6 : Construire un bilan nuancé

1. Le référendum permet aux électeurs de se prononcer directement sur une décision publique, ce qui renforce leur participation. Cependant, une question complexe peut être réduite à un choix entre oui et non. Le référendum complète donc la démocratie représentative, mais ne la remplace pas. *La réponse attend un avantage, une limite et une conclusion précise.*

Corrigé de l'évaluation

1. Le référendum est un vote dans lequel les électeurs répondent directement à une question ou à un texte soumis par les pouvoirs publics. / 4
2. Dans la démocratie directe, les citoyens prennent eux-mêmes une décision, notamment par référendum. Dans la démocratie représentative, ils élisent des représentants qui décident en leur nom. / 4
3. Une pétition permet de soutenir une demande, mais elle ne soumet pas directement une décision au vote des électeurs. / 3
4. Les suffrages exprimés, c'est-à-dire les bulletins valables oui et non, permettent de départager les deux réponses. / 3
5. Le référendum doit respecter la Constitution et l'État de droit. La décision majoritaire ne peut pas supprimer les libertés fondamentales ni l'égalité devant la loi. / 3
6. Le référendum permet au peuple d'exercer directement la souveraineté nationale en se prononçant sur une question soumise au vote. / 3

Réponses du quiz

1. **A) répondre directement à une question.** *Le référendum soumet directement une question ou un texte au vote.*
2. **A) démocratie directe.** *Les électeurs prennent directement une décision.*
3. **B) choisit des députés.** *Les députés sont des représentants élus.*
4. **B) non, ils sont comptés séparément.** *Les bulletins blancs ne font pas partie des suffrages exprimés.*
5. **B) la majorité des suffrages exprimés a approuvé.** *Le résultat entre oui et non dépend des suffrages exprimés.*
6. **B) une décision relevant de ses compétences.** *Une collectivité ne peut consulter que sur des affaires relevant de ses compétences.*
7. **B) pour protéger la liberté de choix de l'électeur.** *Le secret du vote protège l'électeur contre les pressions.*
8. **C) Le référendum est encadré par des règles constitutionnelles.** *La Constitution fixe les procédures et les domaines possibles.*

Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr

- › **Toutes les fiches de EMC en 3^e** · [emc-3eme/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/)
- › **Le domaine « republique-citoyennete » en 3^e** · [emc-3eme/republique-citoyennete/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/republique-citoyennete/)
- › **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · [brevet/](https://exercices-3eme.fr/brevet/)